

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mmes Brigitte VULLIET, Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjointes,

Mme Nicole LAURIA, M. Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, MM. Nicolas MORDRET, Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mmes Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, MM. Cédric MAUDUIT, Lionel QUETANT, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. Serge HUDRY, Maire-Adjoint,

MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, Conseillers municipaux.

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Maire-Adjoint, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2026/123 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE (AFP) DE DRAN ABLON CRUET - MODIFICATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE

M. le Maire rappelle que la délibération n° 2026/059 du Conseil municipal du 9 avril 2026, a désigné 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité de l'association Foncière Pastorale de Dran Ablon Cruet :

- M. Rémi FRADIN, titulaire
- M. Grégory BAERT, suppléant

Suite à l'installation de M. Lionel QUETANT en qualité de Conseil municipal délégué à la forêt, aux espaces naturels sensibles et la lutte contre les pollutions, et, au changement de délégation de M. Rémi FRADIN, il est proposé par les deux élus une modification du délégué titulaire de l'AFP Dran Ablon Cruet comme suit : M. Rémi FRADIN laisse cette délégation à M. Lionel QUETANT.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire indique que toute désignation ou nomination doit se faire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

...

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 074-217402809-20260916-CM26123-DE

SLOW

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé la candidature de délégué titulaire à M. Lionel QUETANT, le suppléant restant M. Grégory BAERT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** délégué titulaire au sein du Comité de l'association Foncière Pastorale de Dran Ablon Cruet : M. Lionel QUETANT.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 septembre 2026

Le Maire,


Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance


Grégory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **22 SEP. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 SEP. 2026**

THÔNES, le **23 SEP. 2026**

Le Maire,


Claude COLLOMB-PATTON